

Compte rendu du conseil municipal du 3 juillet 2020.

2020-07-03-CR Conseil municipal Soyans.docx



Adrien BERTRAND.	Geneviève MOULINS-DAUVILLIERS
André CHAUVIN	Christian RIGAUD
Emmanuelle FOLCHER	Alain SCHOULZ
Anaïs FRAUD, secrétaire de séance.	Peter VERBRUGGEN
Christine LAGRANGE	Sébastien VITEAU, rédacteur du compte-rendu.
Pascale MATRAS	

Ordre du jour

1. Election du Maire.
2. Détermination du nombre d'adjoints et élection des adjoints.
3. Délégations du Conseil Municipal au Maire.
4. Désignation du Conseiller communautaire et de son suppléant à la Communauté de communes du Val de Drôme.
5. Désignation des délégués au Syndicat Départemental de Télévision de la Drôme (STDV).
6. Désignation des délégués du SYGMA.
7. Désignation des délégués du SDED.
8. Questions diverses.

Ouverture de la séance à 20h00

Selon l'article L2122-8 du Code General des Collectivités Territoriales, la présidence revient au plus âgé des membres du Conseil Municipal qui est Geneviève Moulins Dauvilliers.

Sont choisis comme assesseurs pour les élections, Emmanuelle FOLCHER et Peter VERBRUGGEN.
Geneviève Moulins-Dauvilliers procède à l'appel des conseillers, tous présents.

1. Election du Maire

Geneviève Moulins-Dauvilliers se présente au poste de Maire. Il n'y a pas d'autres candidats.

Après dépouillement, elle est élue par 9 voix pour. Il y a 2 votes blancs.

2. Détermination du nombre d'adjoints et élections des adjoints.

Par délibération la Maire soumet au vote le nombre d'adjoints qui ne doit pas dépasser 30% du nombre d'élus. Mme la Maire propose 3 adjoints.

10 votes pour, 1 abstention.

La proposition est adoptée.

Election des adjoints :

Anaïs FRAUD se présente comme première adjointe. Pas d'autre candidat.

Après dépouillement elle est élue par 9 voix pour. Il y a 2 votes blancs.

Sébastien VITEAU se présente comme deuxième adjoint, il n'y a pas d'autre candidat.

Après dépouillement, il est élu par 9 voix pour. Il y a 2 votes blancs.

Alain SCHOULZ se présente comme troisième adjoint, il n'y a pas d'autre candidat.

Après dépouillement, il est élu par 8 voix pour, Pascale MATRAS obtient 1 voix. Il y a 2 votes blancs.

Mme la Maire fait lecture de la charte de l'élu local. Cette charte ainsi que le chapitre III du Code général des Collectivités Territoriales relatif aux conditions d'exercice des mandats municipaux (art L2123-1) sont remis à chaque élu du conseil municipal en main propre, ainsi que des garanties accordées dans l'exercice de ses fonctions.



3. Délégations du Conseil Municipal à la Maire.

Madame la Maire fait lecture des principales délégations à lui accorder (les autres seront exposées à la rentrée de septembre).

- Passer des contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres afférentes.
- Créer, modifier ou supprimer les règles comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.
- Autoriser le renouvellement des adhésions aux associations dont la municipalité est membre.
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
- Accepter les dons et les legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, experts et huissiers de justice.
- D'exercer au nom de la commune les droits de prescription définis par le code de l'urbanisme que la commune en soit titulaire ou délégataire.

Les délégations sont accordées par le conseil à l'unanimité.

4. Désignation du conseiller communautaire et de son suppléant à la communauté de communes du val de Drôme (CCVD).

Geneviève Moulins-Dauvilliers se propose au poste de titulaire, elle obtient 10 voix, il y a 1 abstention. Pour le poste de suppléant, conformément au Code Electoral, est nommé le conseiller municipal suivant au tableau, soit Anaïs FRAUD.

5. Désignation des conseillers au Syndicat Départemental de Télévision de la Drôme. (STDV).

Adrien BERTRAND et Peter VERBRUGGEN sont désignés à l'unanimité des 11 voix.

6. Désignation des conseillers au SIGMA.

Geneviève MOULINS-DAUVILLIERS et Alain SCHOULZ sont titulaires, Sébastien Viteau est suppléant, désignés à l'unanimité des 11 voix.

7. Désignation des conseillers au SDED.

Anaïs FRAUD et Sébastien VITEAU sont désignés à l'unanimité des 11 voix.

8. Questions diverses.

- Elections sénatoriales de septembre. Mme la Maire demande aux conseillers de réfléchir sur leur éventuel intérêt pour être désignés comme électeurs à cette élection de septembre, 3 conseillers seront désignés lors du prochain conseil municipal le 10 juillet 2020.
- Mme la Maire s'exprime sur le fait de sa réélection à son poste. Petit discours et remerciements.
- Mme la Maire fait part de son indignation suite à l'envoi de lettres anonymes diffamatoires envoyées aux familles de candidats non élus de sa liste aux élections municipales. Elle informe le conseil qu'elle poursuivra ses démarches auprès de la Gendarmerie et de la Sous-Préfecture de la Drôme.

Fin du conseil à 20h43.